



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86

e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal Séance du 17 mars 2014

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, SCHLOSSER, adjoints
M. JULLY, Mme NEY, MM. WAGNER, DARDAINE, ARGANT, ADRIAN, Mme
GROUARD, M. FUCHS, Mme GEORGES, conseillers municipaux.

Membres excusés : M. Paul-Michel SEROT qui donne procuration à M. SCHLOSSER,
M. RIETHMULLER.

M. DARDAINE Alain est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Adoption du Procès-Verbal du 4 février 2014

1. Budget annexe Lotissement
 - a) Compte administratif et Compte de Gestion 2013
 - b) Budget Primitif 2014
2. Budget annexe Photovoltaïque
 - a) Compte administratif et Compte de Gestion 2013
 - b) Budget Primitif 2014
3. Budget général
 - a) Compte Administratif et Compte de gestion 2013
 - b) Affectation du résultat
4. Vote des taux d'imposition pour 2014
5. Travaux 2014 : Extension de l'aire de jeux
6. Affaires domaniales – Déclaration d'intention d'aliéner
7. Affaires scolaires : Participation transport CLIS 2014 / 2015
8. Participation aux travaux du Temple d'Abreschviller
9. Subvention Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de l'Arrondissement.
10. Budget Primitif 2014 – Budget Général
11. Divers

Le maire ouvre la séance à 18 h et met aux voix le procès-verbal de la séance du 4 février 2014. Monsieur FUCHS Hervé demande que le point 5 : Personnel – Autorisation d’ester en justice soit corrigé et soumis au vote. Mis aux voix, ce point de l’ordre du jour est approuvé par une voix contre et 3 abstentions. Après cette mise au point, le procès-verbal de la séance du 4 février est adopté à l’unanimité

1. Budget annexe Lotissement

a) Compte administratif et compte de gestion du budget annexe lotissement 2013

Après présentation du compte administratif par M. KURTZ, adjoint, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal, approuve à l’unanimité, le compte administratif 2013 ainsi que le compte de gestion du trésorier dont les résultats sont identiques, arrêtés comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	610 540.64	-	11 694.00	622 234.64
Section d'investissement	- 792 561.92	-	- 103 180.95	- 895 742.87
TOTAUX	- 182 021.28	-	- 91 486.95	- 273 508.23

b) Budget primitif 2014- Lotissement.

Le maire propose au conseil municipal d’approuver le budget primitif – annexe lotissement 2014 – arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 823 352,- €
- Section d’investissement : 1 656 789,- €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, moins une abstention, approuve le budget primitif tel que présenté.

2. Budget annexe Photovoltaïque

a) Compte administratif et compte de gestion du budget annexe photovoltaïque 2013

Après présentation du compte administratif par M. KURTZ, adjoint, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal, approuve à l’unanimité, le compte administratif 2013 ainsi que le compte de gestion du trésorier dont les résultats sont identiques, arrêtés comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	5 794.42	-	4 464.02	10 258.44
Section d'investissement	-	-	-	
TOTAUX	5 794.42	-	4 464.02	10 258.44

b) Budget Primitif 2014

Le maire propose au conseil municipal d'approuver le budget primitif – annexe photovoltaïque- arrêté en dépenses en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : Dépenses et recettes : 15 640,44 €
- Section d'investissement : Dépenses : 1 382,00 €
Recettes : 8 500,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal moins une voix contre, approuve le budget primitif.

3. Budget Général

a) Compte administratif et compte de gestion 2013.

Après présentation du compte administratif par M. KURTZ, adjoint, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal, approuve le compte administratif 2013 ainsi que le compte de gestion du trésorier dont les résultats sont identiques arrêtés comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	211 173.32	211 173.32	201 275.94	201 275.94
Section d'investissement	55 403.29	-	- 217 019.11	- 161 615.82
TOTAUX	266 576.61	211 173.32	- 15 743.17	39 660.12

b) Affectation du résultat.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Alain DEMANGE, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013, constatant :

- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 201 275,94 €

considérant la section d'investissement qui laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 197 727,- €
- en recettes pour un montant de 304 068,- €
- et un solde d'exécution d'investissement déficitaire de clôture de 161 615,82 €

le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 55 274,82 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 1068 excédent reporté pour 56 000,- € du budget primitif 2014.

4. Vote des taux pour 2014

Sur proposition de la commission des finances réunie en date du 12 mars 2014, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition fixés en 2013 pour 2014, conformément au tableau ci-dessous :

Contributions	Bases 2013 effectives	Bases 2014	Taux votés 2014	PRODUIT 2014
Taxe d'habitation	1 162 186,-	1 183 000,-	15,18 %	179 579,-
Taxe foncière (bâti)	972 906,-	1 010 000,-	12,32 %	124 432,-
Taxe foncière (NB)	34 202,-	34 400,-	51,57 %	17 740,-
CFE	175 886,-	170 000,-	15,88 %	26 996,-
Produit attendu				348 747,-

5. Travaux 2014 : Extension de l'aire de jeux

En 2013, la commune a réalisé une aire de jeux qui peut être utilisée plutôt par les adolescents qu'aux enfants plus jeunes, pour un montant de 43 604.96 € TTC.

Il s'avère que les jeux pour les enfants plus jeunes, implantés il y a une dizaine d'années sont devenus obsolètes voire dangereux.

Le maire propose au conseil municipal de remplacer les toboggans et autres petits modules par des neufs pour un montant de 10 000,- €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'inscription d'une somme de 10 000,- € au B.P. 2014 et laisse le soin à la nouvelle équipe municipale de décider des acquisitions.

Remarque : Afin d'apporter une plus-value à cette zone de loisirs, Mr Raymond Wagner souhaiterait que le tas de terre situé à droite du stade, soit déplacé vers l'ancienne station d'épuration.

6. Affaire domaniale – Déclaration d'intention d'aliéner

Le maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner qui est parvenue à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
14/03/2014	BENA Arsène	Immeuble bâti cadastré section 02 n° 232 avec 136 m ²	51, rue Général Leclerc	Le CM renonce à l'exercice de son droit de préemption

7. Affaires scolaires – Participation transport CLIS 2012/2013

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer une convention avec la commune d'Abreschviller pour le transport d'un enfant lorquinois en classe d'intégration scolaire.

Le coût de ce transport effectué par FACE Sarl à Abreschviller, déduction faite de la participation du Conseil Général s'élève à 2 432.11 € pour l'année scolaire 2012/2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à signer la convention de participation avec la commune d'Abreschviller
- décide de prendre en charge la participation de 2 432.11 €.

Les crédits nécessaires seront prévus au BP 2014.

8. Participation aux travaux du Temple d'Abreschviller

Le maire soumet au conseil municipal la demande de participation des travaux de rénovation du temple d'Abreschviller émanant du Conseil Presbytéral de la paroisse protestante d'Abreschviller.

Conformément à l'article L2543-3 du CGCT, il demande au conseil municipal l'autorisation d'inscrire au BP 2014 une somme de 1996.38 € à titre de participation aux travaux de jointement des pierres de tailles du temple, qui s'élèvent au total à 47 096.09 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'inscription d'une somme de 1 996,38 € au B.P. 2014 au titre de sa participation aux travaux du temple d'Abreschviller.

9. Subvention : Amicale des Anciens sapeurs-pompiers de l'Arrondissement de Sarrebourg

M. le Maire soumet la demande de subvention présentée par André GROUARD, Président de l'Amicale des anciens sapeurs-pompiers de l'Arrondissement de Sarrebourg pour l'année 2014, afin de financer en partie, les activités des membres.

Il propose une subvention de 100,- €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal moins une voix contre, autorise le versement d'une subvention de 100,- €.

Les crédits nécessaires seront prévus au BP 2014.

10. Budget primitif 2014 – Budget Général.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif – du budget général arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	885 466,- €
Section d'investissement :	767 602,- €

Monsieur ARGANT ayant refusé de participer au vote, considérant qu'il appartient à la nouvelle équipe municipale de le voter.

11. Divers

a) Syndicat Intercommunal des Eaux

Monsieur ARGANT, délégué titulaire du syndicat des eaux, informe le conseil municipal que le prix de l'eau va augmenter de 0,06 centimes en 2014 et que le même Syndicat a décidé de faire l'acquisition du bâtiment CMDP pour y transférer son siège pour un montant de 140 000,- €.

Plus personne de demandant la parole, la séance est levée à 20 h.